

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-09 VISANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-09

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2017, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2017-09 visant la modification de son schéma d'aménagement.

### RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

**1. Agrandissement du périmètre d'urbanisation de Sayabec:**

Agrandir le périmètre d'urbanisation de Sayabec pour inclure un projet immobilier prévu à l'est de la route de Sainte-Paule entre ladite route et le lac Matapédia.

**2. Redéfinir l'usage «Villégiature» au schéma :**

Usage villégiature : Tout bâtiment ou toute utilisation du sol (à l'exclusion des roulottes et autres véhicules de caravaning) utilisé de façon permanente ou saisonnière, à des fins privée, communautaire ou commerciale, comprenant une ou plusieurs unités d'habitation et qui offre certains attraits de villégiature.

**3. Dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable:**

Demander au MAMOT une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable afin d'implanter une prise d'eau municipale dans la zone inondable de Sainte-Florence.

**4. Prévoir une expertise professionnelle pour déterminer certaines limites des zones inondables :**

Lors d'une demande de permis de construction à l'intérieur ou à proximité d'un secteur à risque d'inondation établi par une cartographie « maison », exiger un relevé d'arpentage préparé par un arpenteur-géomètre pour établir avec exactitude la limite du secteur inondable.

**5. Modifier les dispositions dans les zones soumises à des mouvements de sol :**

Déterminer le pourcentage de pente et la hauteur de talus où la construction sera interdite et lever l'interdiction de construire pour certains bâtiments accessoires.

**6. Modification administrative :**

Modifier des références à des numéros d'articles erronés.

**7. Modification d'une cartographie d'un secteur à risque d'inondation :**

Modifier la cartographie d'un secteur à risque d'inondation de la rivière Matapédia suite au relevé d'arpentage des cotes de crues réalisé suite aux inondations de 2017.

Le projet de règlement no 2017-09 sera soumis à la consultation de la population lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 24 janvier 2018 à 19h30, au 123, rue Desbiens, 4<sup>ième</sup> étage, terrasse Sainte-Ursule, à Amqui. Au cours de cette assemblée, le Conseil de la MRC présentera les modifications proposées par ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement no 2017-09 ainsi que le document indiquant les modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme, peuvent être consultés au bureau de la MRC de La Matapédia, situé au 123, rue Desbiens, 5<sup>ième</sup> étage, terrasse Sainte-Ursule, à Amqui du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À AMQUI, CE 19<sup>ÈME</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017



Joël Tremblay, secrétaire adjoint